



CLASSIQUES  
GARNIER

« Résumés », in ALBERTONE (Manuela), CASTIGLIONE (Dario) (dir.), *Les Défis de la représentation. Langages, pratiques et figuration du gouvernement*, p. 443-447

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-07189-1.p.0443](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-07189-1.p.0443)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2018. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## RÉSUMÉS

Olivier CHRISTIN, « Portraits, emblèmes, arbres. Faire voir le régime mixte au XVI<sup>e</sup> siècle »

Comment, à l'âge de l'absolutisme et de l'incarnation du pouvoir dans le roi, continuer à légitimer les républiques urbaines et représenter ces pouvoirs collégiaux ? C'est le double défi relevé par le juriste Guillaume de La Perrière dans son *Miroir Politique* dédié au magistrat de Toulouse et publié en 1555, au prix de choix théoriques et iconographiques qui font des arborescences, schémas et organigrammes non figuratifs les outils d'une défense et illustration de la constitution mixte.

Thomas MAISSEN, « Le défi de la représentation. Les personnifications nationales dans l'Europe moderne »

L'iconographie chrétienne permet de comprendre les rapports du couple mystique du prince et de son épouse, la *respublica*. Les exemples illustrent la domination bienveillante mais également dominante de l'homme sur son épouse, qui tout en étant soumise cherche son émancipation en république libre contre des prétendants agressifs. Elle peut représenter soit une province géographique, soit une institution, soit une république souveraine, préfigurant ainsi les personnifications nationales modernes.

Michel TROPER, « Souveraineté et représentation »

Le concept de représentation est le produit de contraintes argumentatives liées à l'apparition d'une hiérarchie des normes. Elles conduisent à l'émergence d'un concept de souveraineté comme principe d'imputation. Pour justifier sa suprématie l'autorité suprême doit alors prétendre qu'elle n'agit pas en son nom propre, mais au nom d'une entité présumée être le véritable souverain. La théorie de la représentation est donc un argument nécessaire quand naît une hiérarchie des normes et un pouvoir souverain.

Robin DOUGLASS, « Hobbes sur la représentation et la souveraineté »

Cette étude retrace les changements dans la manière dont Thomas Hobbes a théorisé la relation entre l'État et le souverain des *Elements of Law* au *Leviathan*, afin de montrer ce que le concept de représentation a apporté aux versions précédentes de sa théorie. Nous réévaluons également le statut de Hobbes comme père de la compréhension de la représentation politique par le biais d'une remise en question des arguments principaux qui ont été avancés pour justifier l'idée qu'il demeure encore pertinent aujourd'hui.

Théophile PÉNIGNAUD DE MOURGES et Christophe SALVAT, « Représenter la volonté générale. Rousseau et son héritage paradoxal »

La théorie de Rousseau impliquant le rejet de la représentation politique est pourtant inspiratrice des démocraties représentatives modernes. Nous montrons que le *Contrat social* a effectivement inspiré la première République, mais au prix de sa décontextualisation (l'ouvrage étant plutôt adressé à Genève) et d'une mésinterprétation des raisons du rejet, par Rousseau, de la représentation politique.

Richard WHATMORE, « L'Échec de la représentation et l'intérêt pour l'Écosse dans les années 1790 »

La décennie 1790 a marqué un tournant de l'histoire de la représentation car la Révolution française a confirmé les craintes de tant de commentateurs. À mesure que la Révolution échouait, les observateurs se tournèrent vers la Grande-Bretagne en tant qu'État modèle, l'Écosse étant présentée comme une preuve que l'Angleterre était devenue un empire cosmopolite consacré au bien public. L'Irlande a fourni un contre-exemple.

Koen STAPELBROEK, « Le constitutionnalisme hollandais reconsidéré. Le "pouvoir intrinsèque" de la république commerciale contre l'héritage de l'Assemblée représentative batave »

Dans la République hollandaise de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, de nombreux auteurs politiques critiquaient les idées nouvelles concernant la représentation populaire. Ce chapitre montre comment Adriaan Kluit a élaboré une justification du changement constitutionnel ayant ouvert la voie aux constitutions de 1813 et de 1815 et aux institutions représentatives populaires.

Manuela ALBERTONE, « L'apprentissage de la démocratie représentative à Paris. Brissot, Condorcet et la Constitution municipale (1789-1790) »

Cet essai vise à saisir le lien entre représentation et participation politique lors des disputes au sein des districts et de l'Assemblée des électeurs de Paris autour des projets de Constitution pour la municipalité (1789-1790). Les réflexions de Condorcet et de Brissot sont au cœur de cette analyse qui porte sur deux lignes de recherche : les fondements économiques de la représentation politique et le modèle de l'Amérique, différemment conjugués par leurs modèles de démocratie représentative.

Antonino DE FRANCESCO, « Après la chute des Girondins. Vivre et représenter la souveraineté dans les villes fédérées »

Le texte propose de revenir sur l'épisode de la révolte fédéraliste de l'été 1793, en analysant le cas de Lyon. Il s'agit moins de proposer une relecture de l'événement que de s'interroger en revanche sur les pratiques politiques qui se mettent en place dans la gestion de la ville insurgée, en illustrant notamment la continuité avec l'héritage d'Ancien Régime. Par ce biais, c'est la nature même et les principes de l'exercice démocratique en Révolution qui sont abordés et repensés, sous une nouvelle lumière.

Pierre SERNA, « Comment se représenter soi-même ? Pour une histoire politique des constitutions de 1791, 1793, 1795 »

L'étude porte sur la notion de représentation par la perception et la définition de l'individu-citoyen en une étude réflexive. Par-delà des théories de la représentation comme délégation de souveraineté, on interroge ici qui/qui représente *un* citoyen. Qui est-il et peut-il se représenter lui-même ? Cela concerne la définition de citoyen dans les constitutions de 1791, 1793 et 1795. La pratique d'une démocratie de forme directe ou bien celle d'une démocratie déléguée est questionné.

Anne VERJUS, « La masculinité de la représentation. Un genre viril ? »

Dans le corpus des archives parlementaires de 1789 à 1793 le terme « viril » est très peu présent, contrairement à « paternel » ou « fraternel ». Si l'on déduit de cette dichotomie que la masculinité se définit dans et par le

cercle familial plutôt que par référence aux attributs de la « puissance », elle ne dit rien des différentes modalités de cette masculinité de type familial. Qu'en est-il, au sein des discours parlementaires, des usages de cette qualification de la masculinité ?

Cecilia CARNINO, « Le “bon citoyen”. La représentation de la citoyenneté pendant le *Triennio* révolutionnaire italien »

Parmi les discours qui ont contribué à alimenter la représentation de la citoyenneté pendant le *Triennio* révolutionnaire, l'article se focalise sur le langage économique de la consommation. L'accès à un niveau de consommation moyen, fruit du travail, apte à garantir le bien-être personnel par opposition au faste et à l'indigence fut perçu comme un élément constitutif du bon citoyen, à l'instar de l'attribution d'un fondement économique à la citoyenneté républicaine, ainsi qu'à la représentation politique.

Ludovic FROBERT, « La représentation entre l'industriel et le politique. Le cas des frères Leroux »

Cette étude analyse comment, au sujet de la représentation, progrès économique et progrès politique sont articulés dans les pensées de P. et J. Leroux au début des années 1830. Ils définissent l'émancipation économique et sociale comme priorité de la réforme. Mais ils diffèrent concernant les moyens de cette réforme. P. Leroux se concentre sur la République et la généralisation du suffrage, J. Leroux insiste plutôt sur les associations et le rôle des transactions économiques.

Marie LAURICELLA, « Le journal *L'Atelier*. La promotion de la représentation inclusive à travers les conseils des prud'hommes (1840-1850) »

Ce chapitre propose une lecture des réformes du conseil des prud'hommes extraites du journal *L'Atelier* (1840-1850) au prisme des revendications en faveur d'une inclusion des intérêts ouvriers dans les processus de conciliation industrielle et dans les décisions politiques. Conçue pour améliorer les conditions de travail, cette réforme des prud'hommes sous-tend un projet républicain au sein duquel la citoyenneté n'est pas limitée au politique, mais s'étend également au domaine industriel.

Pasquale PASQUINO, « Généalogie du concept de représentation »

Ce chapitre explore la généalogie du concept de représentation politique. On y étudie l'évolution de l'usage du terme à partir de Hobbes, lors du tournant qui, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le lie de manière essentielle à la pratique des élections, et jusqu'à l'usage contemporain, où ce lien tend à s'affaiblir. L'enquête se limite à l'acception du terme qui fait référence à l'autorité politique légitime dans le langage contemporain, c'est-à-dire à l'autorité des organes de l'État de droit.

Pierre BRUNET, « Représentation et *Staatslehre*. Entre incarnation et fiction »

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la *Staatslehre* est divisée en deux camps incompatibles : les uns adoptent une perspective ontologique et cherchent les critères de ce qu'est vraiment la représentation ; les autres recherchent le type de relation juridique qu'institue le concept de représentation et proposent une réflexion d'ordre épistémologique sur les conditions dans lesquelles la science du droit peut décrire cette « représentation » et s'en saisir.

Dario CASTIGLIONE, « Les Métamorphoses du gouvernement moderne. Par le peuple, par la représentation, par le public »

Cet essai vise à saisir la tension entre la démocratie et la représentation à travers les métamorphoses du gouvernement moderne. Cette tension se joue autour de la disjonction entre l'autorité de l'État et la forme du gouvernement. Le langage de la représentation politique est au cœur de ces deux questions. Mais la démocratie représentative posait le problème du type de pouvoir qui appartient au peuple et l'emplacement exact de la puissance : dans le peuple, dans les représentants, dans le public.